



LOIR-ET-CHER

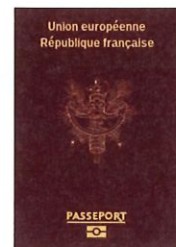
Mairie de Mer

Service à la population

9 rue Nationale

41500 MER

02 54 81 40 80



PASSEPORT Personne majeure

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Toutes les informations sont sur le site de la mairie de Mer : **www.mer41.fr**

France Services peut vous aider dans vos démarches : 06.77.16.46.94.

PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : <https://ants.gouv.fr>

PRISE DE RENDEZ-VOUS : <https://rendezvousonline.fr>

PIÈCES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

- **Document de la pré-demande imprimé ou numéro de la pré-demande**
- **1 photographie récente (photomaton ou photographe)** dont voici les normes :
 - Récente (moins de 6 mois)
 - Tête découverte, pas de barrette, serre-tête, etc
 - Visage dégagé, pas de cheveux devant les yeux
 - Bouche fermée
 - Pas de lunettes

Ne pas découper la photographie, ramener la planche complète.

- **Ancien passeport original** (sauf première demande et perte/vol)
- **Justificatif de domicile récent**
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition, taxe foncière.
- **Timbre fiscal de 86€** : achat en bureau de tabac ou en ligne via le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

Un remplacement gratuit du passeport en cours de validité est possible si :

- Vous avez changé d'état-civil ou si vous souhaitez ajouter/supprimer un nom d'usage (mariage, veuvage, divorce),
- Vous avez déménagé et souhaitez que votre nouvelle adresse figure sur votre passeport.

PIÈCES A FOURNIR DANS CERTAINS CAS PARTICULIERS

Si vous êtes hébergé(e)

- **Déclaration sur l'honneur de l'hébergeant** certifiant que vous habitez chez lui depuis **plus de 3 mois**
- **Copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant**
Carte d'identité, passeport ou carte de séjour
- **Justificatif de domicile** aux nom et adresse de l'hébergeant
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition, taxe foncière.

Suite au verso

En cas de première demande, ou de passeport périmé depuis plus de 2 ans

ou

- **Carte d'identité en cours de validité**

- **Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois

A demander à la mairie du lieu de naissance. Ceci n'est pas nécessaire si la mairie du lieu de naissance est adhérente à la dématérialisation (vérification possible sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

En cas de changement de nom ou de prénom

(s'il a eu lieu après l'établissement de votre carte d'identité ou ancien passeport)

- **Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois comportant la mention du changement

A demander à la mairie du lieu de naissance.

En cas de mariage ou divorce

(s'il a eu lieu après l'établissement de votre carte d'identité ou ancien passeport)

- **Copie intégrale d'acte de mariage** de moins de 3 mois

A demander à la mairie du lieu de votre mariage.

ou

- **Jugement de divorce**

Si vous souhaitez garder votre nom d'époux(se) en cas de divorce

(s'il a eu lieu après l'établissement de votre carte d'identité ou ancien passeport)

- **Jugement qui mentionne que votre ex-conjoint(e) vous y autorise**

En cas de décès du (de la) conjoint(e), si vous avez son nom en nom d'époux(se) (uniquement si le décès a eu lieu après l'établissement de votre carte d'identité ou ancien passeport)

- **Copie intégrale d'acte de décès du (de la) conjoint(e)**

En cas d'acquisition récente de la nationalité française

- **Certificat de nationalité française**

En cas de perte ou de vol

- **Document officiel avec photo** (carte d'identité, permis de conduire, Carte Vitale, carte de bus, carte d'étudiant, photocopie du passeport perdu/volé)

- **Déclaration de perte** faite soit au préalable à la gendarmerie, soit en même temps que la demande de carte d'identité à la mairie

ou

- **Déclaration de vol** faite à la gendarmerie

Dès réception du SMS vous informant que le nouveau passeport est disponible, merci de prendre rendez-vous par téléphone afin de le retirer au :

02 54 81 40 80 (touche 6)

N'OUBLIEZ PAS DE RAMENER L'ANCIEN PASSEPORT

VOUS DEVEZ RETIRER VOTRE PASSEPORT SOUS 3 MOIS